

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE Sénateur du Lot Monsieur Stéphane COPPEY Président Destination Train de nuit 40, place des Moulins 13002 MARSEILLE

Cahors, le 31 octobre 2023

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de notre mobilisation de longue date en faveur de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), je tenais à vous informer que j'ai récemment interpellé Monsieur Clément BEAUNE, ministre chargé des Transports, sur l'avenir de cette ligne essentielle à la lutte contre l'enclavement de nos territoires.

J'ai en effet fait le choix de lui adresser la première question écrite de mon mandat de sénateur et d'attirer son attention sur l'impact des travaux de régénération des infrastructures de la ligne ferroviaire sur la desserte des gares du département du Lot.

Pour votre information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après ma question écrite en date du 30 octobre dernier. Je profite de la présente pour remercier Monsieur Jean-Noël BOISSELEAU, vice-président, qui a contribué à cette mobilisation. L'occasion également de saluer votre engagement et celui de votre association au service de cette cause commune et plus particulièrement des trains de nuit.

« Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, sénateur du Lot, appelle l'attention de Monsieur Clément BEAUNE, ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports sur l'impact des travaux de régénération des infrastructures de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) sur la desserte des gares du département du Lot.

Après des décennies de sous-investissements, la nécessaire régénération des infrastructures de la ligne historique entraîne des perturbations significatives et une réduction du nombre de trains et de dessertes durant plusieurs mois. Dix-sept trains seront ainsi supprimés au départ de Cahors durant les mois de novembre et décembre 2023, à l'heure où la qualité, la régularité et la fiabilité de l'offre ferroviaire constituent un enjeu écologique et d'égalité territoriale majeur.

La ligne POLT est dotée d'une double voie et d'installations permanentes à contre-sens susceptibles d'être mobilisées pour favoriser la continuité du service pendant les travaux. La circulation des trains sur la voie non concernée par les travaux est une solution transitoire qui a été pratiquée par la SNCF en de multiples occasions et durant de nombreuses décennies.

Rappelant sa volonté que le Lot et les Lotois ne soient pas une nouvelle fois pénalisés dans un contexte de forte dégradation du service (rallongement de la durée des trajets entre le Lot et Paris, succession de retards, suppressions de trains au sud de Brive, incertitudes autour des trains de nuit, perturbations liées à la présence de givre), le sénateur du Lot souhaite connaître les raisons pour lesquelles cette solution n'a pas été retenue à l'occasion de ces travaux de régénération et si le Gouvernement et la SNCF envisagent de l'appliquer à compter du début de l'année 2024, et ce jusqu'à la fin des travaux. »

Dans l'attente de la réponse de Monsieur le ministre, qui doit intervenir dans un délai maximal de deux mois, je vous confirme ma mobilisation et ma vigilance sur ce sujet majeur qui nous mobilise collectivement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Sénateur du Lot